

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES

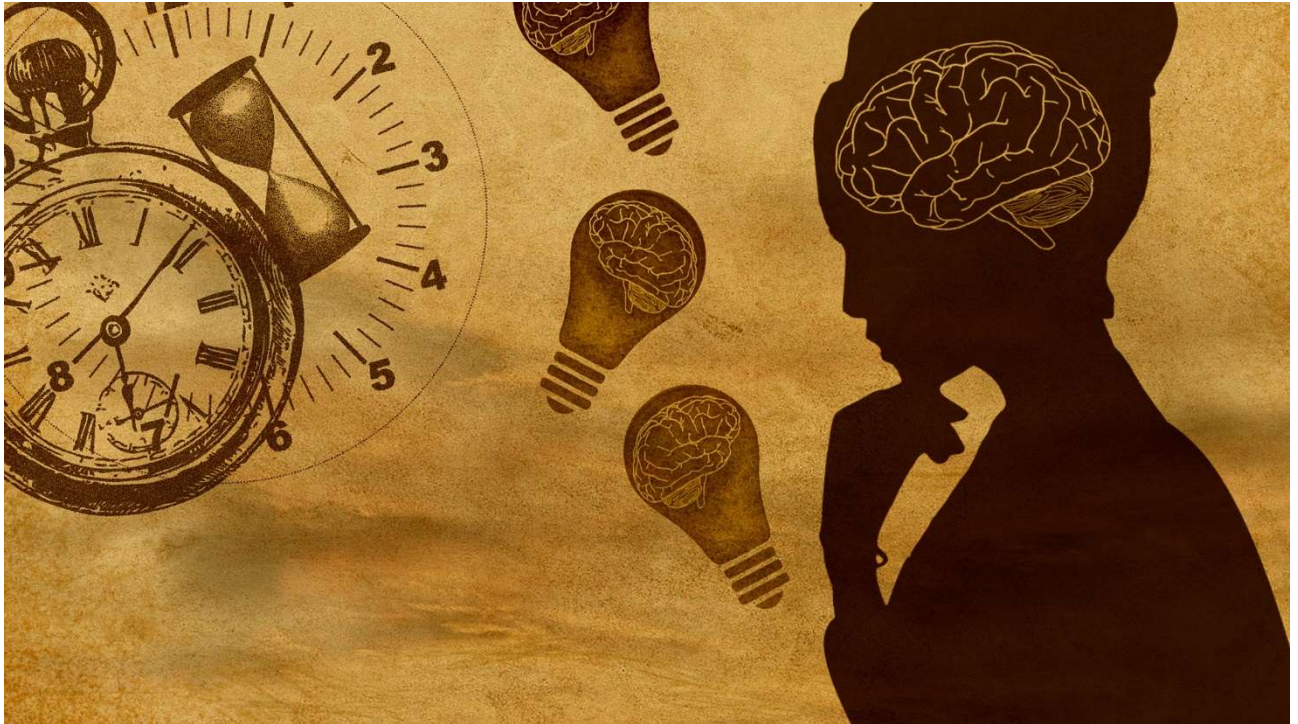


Image par chenspec de Pixabay

CONTACT

Valérie VIALETTE

06.18.47.42.14

valerie.rosello.consultante@gmail.com

Site : www.vr-avenir.fr



SOMMAIRE

1 – Objectifs	P 3
2 – Publics et pré requis	P 3
3 – Modalités et délais d'accès	P 3
4 – Conditions de déroulement de la formation	P 3
5 – Méthodologie	P 4
6 – Suivi – modalités d'évaluation	P 5
7 – Tarif – durée et mode de financement	P 5
8 – Handicap et bilan de compétences	P 7

1 - OBJECTIFS

Il permet :

- D'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ; de réaliser un état des lieux de son parcours
- D'identifier ses forces, ses faiblesses, ses peurs face au changement, ses axes de progression
- De définir son projet professionnel / personnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- D'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.
- Une meilleure connaissance du bassin d'emploi, des techniques de recherche d'emploi.

Plusieurs raisons peuvent vous amener à vous poser des questions : l'impression de tourner en rond, le sentiment d'être inutile, de mauvaises relations au travail, un manque de reconnaissance, un désir d'évoluer, un manque de confiance en soi, une perte de repères... L'accompagnement permet entre autres, à travers les échanges et les exercices, d'apprendre à mieux vous connaître, de prendre conscience de votre valeur, d'apporter des réponses qui faciliteront ensuite la prise de décisions.

2 - PUBLIC & PRÉ REQUIS

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne désireuse de repenser sa carrière professionnelle : salariés (privé, public), demandeurs d'emploi, indépendants, artisans, professions libérales.

Le bilan ne nécessite aucun pré requis.

3 – MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Modalités et Délais d'accès : via le formulaire de contact sur le site internet, téléphone ou mail – 14 jours à compter de la signature du contrat de formation.

- Nous prenons contact sous 24 h en réponse à vos questions pour fixer un rdv / entretien d'informations sur les services proposés et prise en compte de vos besoins.
- À la suite du rdv d'informations (diagnostic), un devis accompagné des documents réglementaires vous est envoyé par mail
- Le devis signé, vous recevez le contrat ou convention de formation, un courrier de confirmation / planning prévisionnel et les documents en lien avec la prestation.
- A réception des documents contractuels signés et après un délai de rétractation de 14 jours réglementaires, la formation peut ensuite commencer.

NB : Modalités spécifiques pour le bilan de compétences en fonction du financement : pour tout financement par Le CPF, il est nécessaire de suivre une procédure spécifique de demande de devis via le compte CPF, en ligne.

4 – CONDITIONS DE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1° Une phase préliminaire qui a pour objet : (1^{er} RDV gratuit et sans engagement)

- a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire (les objectifs du bénéficiaire, ses questions)
- b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin (méthode, organisation, outils...)
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

Les objectifs seront ensuite, lors du bilan, retravaillés.

2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;

- a) Aspects personnels : récit du parcours de vie ; définition de l'objectif de vie et de l'objectif professionnel ; identification des besoins selon la pyramide de Maslow, des motivations, du système de valeurs, des intérêts professionnels et personnels, des préférences, des aptitudes, des différents aspects de la personnalité.
- b) Aspects professionnels : identification des compétences, des savoirs-être (qualités - Soft Skills), des connaissances ; exploration des capacités transversales et compétences transférables.
- c) Exploration des pistes envisagées (enquêtes métier et recherches), mesure des écarts de compétences à combler et recherche de solutions (dispositifs de formations et financements) ; découverte du marché de l'emploi et du bassin d'emploi, des outils et techniques de recherche d'emploi. L'objectif est de rendre le bénéficiaire autonome dans ses démarches.

3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- c) évaluer la faisabilité de son projet
- d) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

A l'issue de cette phase, le consultant remet au bénéficiaire une synthèse confidentielle écrite du projet ainsi qu'un plan d'action reprenant les différentes étapes permettant d'atteindre l'objectif fixé. Un suivi à 6 mois est proposé par mail ou téléphone concernant l'avancée du projet. Le bénéficiaire peut dans ce laps de temps faire appel au consultant pour tous conseils.

5 – MÉTHODOLOGIE

Le bilan de compétences **dure entre 24 heures**, soit environ entre 6 et 16 semaines avec le même consultant tout au long de l'accompagnement.

Cette formation **à distance** et / ou **en présentiel** est réalisée soit avec des outils de visioconférence tels que Skype, google meet, WhatsApp, Messenger, ZOOM ou tout autre moyen que le bénéficiaire pourra utiliser, soit dans un bureau fermé afin de respecter la confidentialité.

Le bilan peut se dérouler sur le temps de travail avec l'accord écrit de l'employeur ou en dehors du temps de travail. Dans ce cas, la personne peut garder confidentiel le fait de réaliser un bilan et n'a aucune obligation envers son employeur.

Les **entretiens individuels** de 2 h en face à face (synchrone) sont programmés tous les 8 / 10 jours et portent sur des thématiques différentes. La formation en autonomie (asynchrone) comportera certains des outils mentionnés ci-dessous regroupés en livrets correspondants aux différentes séances. Ces contenus seront adressés par mail avant chaque RDV et accompagnés de consignes au préalable. L'accompagnatrice (teur) pourra utiliser différents outils adaptés au bénéficiaire parmi les suivants :

- Des exercices de réflexion / courbe de vie, le blason...
- L'outil EXPLORAMA pour les centres d'intérêts, les environnements de travail, les missions de vie...
- Du photolangage comme les cartes des archétypes
- L'outil Ikigai pour la mission de vie
- Des tests / Central test et autres...

- Des enquêtes métiers / découverte du monde professionnel
- Des questionnaires de satisfaction, d'évaluation de connaissances...
- Un rapport de synthèse pour structurer le projet

Les livrets de séance : Bilan formule Soutien 24 h :

- Livret 1 : Parcours de vie
- Livret 2 : Exploration et identification des goûts, centres d'intérêt, activités préférées
- Livret 3 : Réflexion sur les besoins, motivations, contraintes - Exploration des secteurs cohérents – type de mission
- Livret 4 : Exploration des métiers et des secteurs d'activités - travail sur la personnalité
- Livret 5 : Vos qualités et axes d'améliorations, l'identification de votre réseau - Analyse des pistes envisagées à travers les fiches métier et les enquêtes métiers
- Livret 6 : Réflexion guidée pour lister les divers savoirs – portefeuille de compétences
- Livret 7 : Préparation des éléments pour créer ses outils de recherche d'emploi /de formation
- Livret 8 : Ébauche de la synthèse

6 – SUIVI – MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ✓ Une synthèse accompagnée d'un plan d'action est remise au bénéficiaire à la fin du bilan.
- ✓ Une attestation de présence est co-signée à chaque RDV par le bénéficiaire et l'accompagnatrice (teur).
- ✓ Un test de connaissances (autonomie dans la démarche et les outils) est proposé lors du bilan ou en cours de bilan.
- ✓ Un questionnaire de satisfaction est rempli par le bénéficiaire en fin de bilan pour évaluer son accompagnement.
- ✓ Un suivi de bilan (contact et questionnaire) à 6 mois est proposé au bénéficiaire pour un point de sa situation.

7 - TARIFS – DURÉES ET MODES DE FINANCEMENT

Il y a 2 formules de bilan de compétences :

- ✓ Formule **Soutien 24 h** : 18 h de d'échanges (rdv) et 6 h de travail guidé personnel - **1950 €**

Le bilan de compétences peut être financé de différentes façons :

- **Éligible CPF** (Compte Personnel de Formation) : le bilan de compétences est 100% finançable par le CPF (vérifier le montant disponible pour financer une formation et les conditions). Salariés du privé, agent de la fonction publique, demandeur d'emploi, artisans, indépendants, professions libérales.

Se créer un dossier de formation :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/mode-operatoire-pour-creer-un-dossier>

S'inscrire à une session de formation :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/sinscrire-une-session-de-formation>

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/financer-sa-formation>

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/aide/droits-et-financement>

NB : Les indépendants possèdent également un CPF (à activer au préalable) depuis 2020.

- **Pôle-Emploi** : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/le-compte-personnel-de-formation.html>
- **AGEFIPH** : personnes en situation de handicap / **CPAM**
- **Employeur**
- **OPCO** (Opérateur de compétences) : Le plan de développement des compétences.
- **FAF** (Fonds d'Assurance Formation) : indépendants, artisans, professions libérales
<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31148>
- **Auto-financement** : rapide, possibilité d'échelonner les paiements sous conditions (nous contacter).

Un devis vous sera adressé ainsi que le règlement intérieur et les conditions générales de vente :

- Soit à l'issue de l'entretien d'information
- Soit directement via la plateforme CPF
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/que-se-passe-t-il-une-fois-que-jai-envoye-ma-demande-dinscription>

Lorsque le devis est validé, un contrat de formation (ou convention) est signé. Le bilan peut commencer après 14 jours (délai de rétractation). L'accompagnatrice reste disponible pour toute question complémentaire.

8 - HANDICAP ET BILAN DE COMPÉTENCES

Toute personne en situation de handicap peut réaliser un bilan de compétences. L'organisme s'engage à mettre en œuvre, dans la mesure du possible, des techniques pour faciliter la réalisation de ce bilan en fonction des spécificités du handicap. **Nous contacter pour envisager les adaptations requises de la prestation** si besoin. À titre d'exemple :

- *En cas de déficience auditive* : un espace-temps adapté peut être envisagé en fonction de la situation.
- *En cas de déficience visuelle* : capsules sonores, polices d'écriture adaptées
- *En cas de troubles du langage* : une police d'écriture telle que OpenDys pour faciliter la lecture pour personnes dyslexiques



Image par Gerd Altmann de Pixabay